



CMP 18 MARS 2026 – CCNT66-CHRS

15 MARS 1966 - 15 MARS 2026

60 ANS

La CCNT66 a une histoire, donnons-lui un avenir !

Le 15 mars 1966, le SNAIEI - *Syndicat National Autonome et Interprofessionnel de l'Enfance Inadaptée qui deviendra en adhérant à la CGT-FO, la FNAS FO en 1972-* signe la **Convention Collective du Travail des établissements et services pour personnes handicapées et inadaptées** après plusieurs années de négociations, pour répondre à la nécessité d'unir les secteurs de l'Enfance inadaptée et de l'Action Sociale.

**60 ans de droits collectifs pour plus de 300 000 salariés aujourd'hui,
60 ans que la CCNT66 structure et protège le secteur social et médico-social à but non-lucratif.**

Ce cadre collectif protecteur a pu voir le jour par la volonté des interlocuteurs sociaux et par le respect de la libre négociation collective et du paritarisme. C'est un droit fondamental consacré dès le préambule de la constitution de 1946 et réaffirmé en 1958.

Depuis la liberté collective de négociation a été entravée par les politiques d'austérité successives. Tout d'abord avec la procédure d'agrément mise en place avec la loi de 1975 puis avec la logique des enveloppes budgétaires fermées qui sévit depuis les années 1990.

Cet abandon de la négociation collective a porté un préjudice grave au secteur associatif non lucratif, et particulièrement à ses salariés : « gel » de la majoration familiale, blocage des salaires, dégradation généralisée des conditions de travail.

Bien évidemment ces régressions sociales dégradent directement le soin, l'accompagnement, la protection des publics concernés.

Cette austérité perpétuée est destructrice humainement, socialement, économiquement et démocratiquement ; elle est le terreau de la propagation des idéologies du rejet de l'autre.

Le secteur social et médico-social, à l'instar de l'instruction et de l'éducation, doit retrouver son projet émancipateur. Il doit reprendre toute sa place dans la construction de la République Sociale : Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité.

Pour la FNAS FO, la négociation collective reste pleinement d'actualité. Elle entend célébrer dignement les 60 ans de la CCNT66 en portant son mandat et en rappelant ses revendications :

- ⇒ L'augmentation immédiate de la valeur du point 4,15 € pour sortir de la situation infra-smic, puis revalorisation au 1^{er} janvier 2027 à 4,98 € pour qu'aucun salaire ne soit inférieur à SMIC + 20 %, et retrouver ainsi le niveau de pouvoir d'achat historique ;
- ⇒ Le maintien et l'amélioration de la CCNT66, l'ouverture de négociations classifications / rémunérations ;
- ⇒ Un accord de transposition (fusion 66/CHRS) respectant à minima le déroulé de carrière initiale des salarié CHRS ;
- ⇒ L'abandon définitif du projet patronal de CCUE
- ⇒ L'ouverture de négociation pour la mise en conformité de l'avenant 351 « Assistants Familiaux » avec la Loi Taquet ;
- ⇒ Le maintien des emplois, l'embauche et la formation de personnels qualifiés et diplômés ;
- ⇒ L'amélioration des conditions de travail ;
- ⇒ L'amélioration des droits existants et des garanties collectives ;
- ⇒ L'arrêt des fermetures d'établissements, de services, de jour comme de nuit, de lits, de places, etc. ;
- ⇒ Maintien et amélioration de l'accès aux soins et à l'accompagnement ; pour l'égalité de traitement dans tous les départements ;
- ⇒ L'arrêt de la financiarisation et de la marchandisation du secteur, notamment par la tarification à l'acte dans le sanitaire ou la réforme SERAFIN-PH dans le secteur handicap ;
- ⇒ L'arrêt des exonérations de cotisations sociales ;
- ⇒ Le respect du droit de grève, sans réquisition ;
- ⇒ La défense de la Sécurité Sociale de 1945 ;
- ⇒ Le retrait de la réforme des retraites MACRON/BORNE.

Pour faire aboutir ces revendications, la FNAS FO invite l'ensemble des salariés et leurs syndicats à combattre l'austérité, qui ne saurait être une fatalité, comme lors de la mobilisation intersyndicale unitaire nationale du 10 mars 2026.

La satisfaction des revendications passera par la mobilisation et la grève des salariés.

Paris, le 18 mars 2026